

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 14 novembre 2023**

---

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

**Présents** : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme Frédérique MICAND, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme SCARCELLA Marianne,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent** : M Jean-Jacques SIBILLE (pouvoir à M Daniel BRET), Mme Françoise GROSS (pouvoir à Mme Frédérique MICAND)

**OBJET : PRET – ASSAINISSEMENT – CENTRE BOURG**

Madame le Maire rappelle qu'en vue des futurs travaux de la STEP du centre Bourg, il convient de contracter des prêts auprès d'établissement bancaire :

- Un prêt à long terme correspondant à la part communale des travaux
- Un prêt relai ou l'ouverture d'une ligne de trésorerie correspondant aux montants des subventions et de la TVA dans l'attente de leur versement.

En effet, les soldes des subventions sont toujours versés après l'achèvement des travaux et la commune doit faire l'avance de ces montants.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que Madame le maire est chargée, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ;
- de réaliser les lignes de trésorerie pour faire face au fonctionnement vital de la commune ;

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise	Frédérique MICAND		1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques	Daniel BRET		1		
<b>TOTAL</b>				9	0	0

PREND acte que Madame le maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 14 novembre 2023

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,  
Christine CHOLAT

